

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 25 JUILLET 2022 AU CENTRE
DU TRICENTENAIRE, 961, RUE NOTRE-DAME A 19 H 30**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Madame Sonya Pronovost
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert

réunis sous la présidence de monsieur Sébastien Marchand, maire suppléant.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier est aussi présent

ABSENTS :

- Monsieur Guy Simon
- Madame Sonya Pronovost
- Madame Caroline Lemay, directrice générale adjoint

2022-07-104

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Contrat pour le service de laboratoire pour les travaux de mise en forme et de pavage de Place Boisvert
4. Demande de modification de la dérogation mineure pour le 1108, rue Notre-Dame
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ unanimement

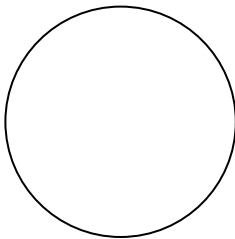
2022-07-105

**CONTRAT POUR LE SERVICE DE LABORATOIRE POUR
LES TRAVAUX DE MISE EN FORME ET DE PAVAGE DE
PLACE BOISVERT**

CONSIDERANT QUE la municipalité nécessite les services d'un laboratoire pour le contrôle des matériaux lors des travaux de pavage de place Boisvert;

CONSIDERANT QUE des démarches ont été faites en conformité avec le règlement de gestion contractuelle de la municipalité ;

CONSIDERANT QUE « Groupe ABS inc.» a présenté une offre de services pour la réalisation des travaux de contrôle qualitatif des travaux de pavage de place Boisvert en contrepartie d'un montant de 10 273 \$ avant taxes;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

QUE le conseil municipal accepte la proposition présentée par « Groupe ABS inc. » et mandate la firme pour la réalisation des travaux de contrôle de qualité du projet de pavage de place Boisvert pour un montant de 10 273 \$ avant taxes,

ADOPTÉ unanimement

2022-07-106

**DEMANDE DE MODIFICATION DE LA DÉROGATION
MINEURE POUR LE 1108, RUE NOTRE-DAME**

CONSIDERANT QUE la résolution 2022-07-094 autorisait la construction d'un garage d'une hauteur maximum à mi-pignon de 5.08 m et à une distance 0.6 m de la limite du terrain conformément aux documents déposés avec la demande ;

CONSIDERANT QUE l'autorisation était conditionnelle à ce que l'avant-toit ait une largeur maximum de 30 cm ;

CONSIDERANT QUE des nouveaux documents, modifiant la structure du bâtiment projeté, ont été déposés en date du 5 juillet 2022, et que l'avant-toit à une largeur de 46 cm ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

QUE la résolution 2022-07-094 soit modifiée pour référer aux plans du bâtiment projeté déposés le 5 juillet 2022 fixant la hauteur à mi-pignon à 4.8 m et que la condition fixant la largeur de l'avant-toit à un maximum de 30 cm soit abrogé pour permettre un avant-toit de 46 cm.

ADOPTÉ unanimement

2022-07-107

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Sébastien Marchand, maire suppléant

Jean Houde, secrétaire-trésorier